

Le Point d'accès au droit répond à vos questions

Le Point d'accès au droit de la Communauté Urbaine d'Arras apporte à tout habitant une écoute, des informations et un accompagnement (gratuits !) auprès de spécialistes de l'univers juridique. Dont ceux de l'association France Victimes 62.

Le Point d'accès au droit est situé au cœur du quartier Chanteclair à Saint-Nicolas-lez-Arras. Tout habitant du territoire y trouve des aides et des réponses adaptées sur les droits et les obligations de chacun. Par exemple en cas de divorce, de conflit de voisinage, de problème de surendettement, de litige avec une administration... La médiation est la voie privilégiée pour trouver, souvent avec succès, des solutions amiables. Les victimes d'une infraction pénale ou d'un événement traumatique y trouvent également un appui solide. L'association France Victimes 62 est spécialisée dans leur prise en charge. « *Toute victime, sans distinction d'âge ni de catégorie socio-professionnelle, peut s'adresser à nous. Nous identifions les répercussions de l'infraction, accompagnons sur les volets judiciaire et psychologique et orientons vers d'autres professionnels notamment pour les aspects sociaux, économiques* », rassure Séverine Stolarz. Directrice de France Victimes 62, en est également l'une des juristes spécialisés dans la prise en charge des victimes.

Accompagnement dans la durée

Lors d'un dépôt de plainte, la police et la gendarmerie informent la victime de la possibilité de recourir à une association d'aide. « *Nous œuvrons à la fois en toute indépendance et en partenariat étroit avec les services judiciaires. Notre accompagnement se fait dans la durée, tout au long de la procédure. Mais celle-ci n'est pas obligatoire pour faire appel à nous. Et il arrive que le procureur de la République nous réquisitionne.* » France Victimes 62 fait partie d'un réseau national de 130 associations. Elle est soutenue par l'État, les collectivités territoriales et des entreprises partenaires. Elle assure des permanences dans les tribunaux de grande instance du département, dans des centres sociaux sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras... ainsi qu'à son Point d'accès au droit.



Séverine Stolarz, l'une des spécialistes au Point d'accès au droit financé par la Communauté Urbaine d'Arras qui met également à disposition un salarié.

Texte et photo : Maxime Laurent et Maxence Delacroix

Association France Victimes 62, 03 21 71 62 00 - Point d'accès au droit, 03 21 73 85 62

À vos côtés pour votre tranquillité

La Communauté Urbaine d'Arras dispose d'un service prévention et tranquillité publique. Ses agents sont disponibles à toute heure du jour et de la nuit, toute l'année et en tout point du territoire. Parmi leurs missions : être à vos côtés quand survient un événement malheureux. Si par exemple un sinistre touche votre habitation, ils pourront vous proposer une solution de relogement provisoire. Dans des circonstances exceptionnelles, le vendredi 21 août 2015, ils ont facilité la prise en charge de près de 600

passagers du train Amsterdam-Paris arrivé en gare d'Arras suite à un acte terroriste. C'est ce qu'a rappelé le film *Le 15h17 pour Paris* de Clint Eastwood, sorti le 7 février.

Les forces de police et les services de secours ont pu ainsi se concentrer entièrement sur leurs missions. En lien permanent avec les élus, la police, la gendarmerie, les pompiers... le service prévention agit dès qu'un besoin se fait sentir.

